

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2007/2535(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le Guatemala		
Sujet		
6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux		
6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde		
6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes		
Zone géographique		
Guatemala		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
15/03/2007	Résultat du vote au parlement		
15/03/2007	Débat en plénière		
15/03/2007	Décision du Parlement	T6-0084/2007	Résumé
15/03/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2535(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 135
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0101/2007	13/03/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0104/2007	13/03/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0106/2007	13/03/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0107/2007	13/03/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0111/2007	13/03/2007	EP	

Proposition de résolution		B6-0116/2007	13/03/2007	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B6-0101/2007	13/03/2007		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0084/2007	15/03/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2007)1901/2	03/05/2007	EC	

Résolution sur le Guatemala

Le Parlement européen adopté par 57 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention, une résolution sur la Guinée.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL.

La résolution rappelle que trois membres du parlement centraméricain, les salvadoriens Eduardo José d'Aubuisson Munguía, William Rizziery Pichinte Chávez et José Ramón González Rivas, ainsi que leur chauffeur Gerardo Napoleón Ramírez, ont été sauvagement assassinés alors qu'ils se dirigeaient vers la session plénière du PARLACEN, et que leurs corps carbonisés et abandonnés ont été retrouvés près de Guatemala-city. Les auteurs allégués de ces crimes qui occupaient des postes à responsabilités au sein de la division des enquêtes criminelles de la police guatémaltèque, ont été assassinés dans la prison de haute sécurité où ils étaient détenus qui n'ont pas encore été éclaircies.

On soupçonne que ces assassinats ont été une tentative d'entraver l'enquête visant à révéler l'identité des instigateurs de l'assassinat des membres du PARLACEN. Les journalistes de télévision qui ont couvert l'assassinat des quatre officiers de police ont reçu des menaces de mort après la diffusion de leur reportage.

Le Parlement condamne dans les termes les plus énergiques les assassinats précités et attend du gouvernement guatémaltèque qu'il garantisse l'entière indépendance, la liberté et la sécurité aux autorités judiciaires guatémaltèques chargées d'enquêter sur ces crimes. Il demande aux autorités politiques, judiciaires et policières guatémaltèques et salvadoriennes de collaborer pleinement à l'enquête en cours sur les événements précités.

La résolution demande au gouvernement guatémaltèque d'adopter des mesures visant à protéger les représentants de la justice, les victimes de crimes contre l'humanité demandant que justice soit faite, les défenseurs des droits de l'homme et les témoins susceptibles de contribuer à l'avancement des procès;

La Commission est invitée à renforcer, dans le cadre de sa stratégie de coopération avec le Guatemala durant la période 2007-2013, la promotion de l'État de droit, de la lutte contre l'impunité, du respect intégral des droits de l'homme et du soutien au gouvernement guatémaltèque au chapitre du renforcement des capacités des forces de sécurité, sur la base des critères de la sécurité humaine.